

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 20 AVRIL 2023 à 18 heures

COMMUNE DE COULOBRES

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le vingt avril à 18 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie de Coulobres sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Gérard BOYER, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Gérard BOYER, Joëlle MOLLOT, Stéphanie FRAMPIER, Jean-Louis THERON, Virginie TAIX, Mathieu CAUMETTE

Absents & Excusés : Patrick ELBECHIR, Bernard LEVERE, Line CANOVAS

Procuration : Emilie BEYRAND donne procuration à Stéphanie FRAMPIER, Dominique GUILLOTEAU ayant démissionné le 19 mars 2021, le nombre de conseillers en exercice est donc de 10.

Madame Joëlle MOLLOT est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 18 heures.

1 – Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023

Procès verbal du 30 mars 2023 approuvé à l'unanimité.

2- Décision modificative n° 1 du budget communal 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative n° 1 au budget communal 2023 comme suit :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 228 Autres immobilisations corporelles (affectation)	- 140 217.00€	
TOTAL D 22 IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	- 140 217.00€	
D 231 Immobilisations corporelles en cours		+ 140 000.00€
TOTAL D 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		+ 140 000.00€
203 Frais d'études, recherche et développement et frais insertion		+ 217.00€
TOTAL D 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		+ 217.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative n° 1 du budget communal 2023.

Questions diverses :

L'ordre du jour, étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.
18h30

Le Maire
Gérard BOYER

